

Organismes présents au Comité de suivi du Plan Stratégique wallon de la PAC,
version du 05 décembre 2022

Ayant une voix délibérative, un représentant:

du Ministre-Président du Gouvernement wallon, qui préside de Comité;
des autres ministres du Gouvernement wallon;
du Ministre de la Communauté française qui a la culture dans ses compétences;
du Ministre de la Communauté germanophone qui a le tourisme dans ses compétences.

Ayant une voix consultative, un représentant:

de la DG Agri de la Commission européenne;
du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) et ses pôles Environnement et Ruralité;
du Conseil wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF);
de la Fédération wallonne de l'Agriculture;
de la Fédération des Jeunes Agriculteurs;
de l'Union des Agricultrices wallonnes;
de la Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs;
du Belgischer Bauernbund;
de l'Union nationale des Agrobiologistes belges;
de Canopéa;
de Natagora;
de la Fédération des Parcs naturels de Wallonie;
de Nature et Progrès;
du Collège des Producteurs;
d'Accueil champêtre en Wallonie;
des Plus Beaux Villages de Wallonie;
de la Fédération des gîtes de Wallonie;
de la Société royale forestière de Belgique;
de Nature Terre et Forêt;
de la Confédération belge du bois;
de l'Union wallonne des Entreprises;
de l'Union des Classes moyennes;
de la Fédération des entreprises de l'Industrie alimentaire;
de la Fondation rurale de Wallonie;
de l'Union des villes et communes de Wallonie;
de la Fédération des commissions publiques d'assistance sociale (CPAS);
de la Fédération des Associations de Santé Intégrée;
de la Cellule d'animation du réseau PAC wallon;
du Département de la Coordination des Fonds structurels du Secrétariat général du SPW;
de l'Agence Fonds Social Européen;
de l'Organisme payeur de Wallonie;
de la Région Flamande.
de Représentants du Département des Politiques européennes et Accords internationaux du SPW ARNE